



Paieement des heures supplementaires

Par **stef73400**, le **04/09/2017** à **21:11**

bonsoir je souhaiterait avoir des renseignements sur le paiements des heures supplémentaires svp.rnJe vous explique , j'ai effectué des heures supp mais ma responsable ne compte pas par semaine mais au mois . rnDonc pour elle ayant 15.30 heures supp effectuer dans le mois elle me paie avec une majoration de 25% les 15.30 h.rnMais j'ai une semaine ou j'ai fait +10h et 1 semaines où j'ai eu +2.30h et +3 h l'autre semaine, donc pour moi je devrai avoir 2h majoré a 50% sur les 15.30h non ?rnen plus étant payé au CA mes heures n'ont jamais le meme montant car c'est suivant ce CA ,plus j'ai du chiffre et plus elles seront payés est-ce normal?rnmrci d'avance pour vos reponses

Par **Lag0**, le **05/09/2017** à **07:02**

Bonjour,rnPour quelle raison vos heures supplémentaires sont-elles calculées au mois ?rnSi aucune raison valable, elles doivent l'être à la semaine.rnS'il n'y a pas d'accord particulier en vigueur dans l'entreprise fixant un taux différent au paiement des heures supplémentaires, celles-ci sont majorées de 25% pour les 8 premières dans la semaine et 50% au delà.

Par **morobar**, le **05/09/2017** à **09:14**

Bonjour,rn[citation]ce CA ,plus j'ai du chiffre et plus elles seront payés est-ce normal?[/citation]rnNonrnMais c'est à votre avantage.

Par **stef73400**, le **05/09/2017** à **21:06**

bonsoir merci pour vos réponses .Je travail en coiffure.rnIl n'y a aucune raison elles ont toujours été payés au mois il n'y a jamais eu de détails a la semaine sur nos heures supplémentaires.rnNous marquons sur un cahier par mois les heures effectuer et elle donne le chiffre globale a la comptable sans préciser par semaine .rnDonc mon calcul de 2h payés 50% et 13 h a 25% est il juste ?rnPour revenir sur le montant suivant notre CA je ne suis pas sure que cela soit a notre avantage car nous n'avons pas une grosse différence a la fin sur notre paie.rn Peut on nous obliger a ce quelles soit payées ou pas ?rn Car personnellement je préférerais les récupérer mais elle ne veut pas et me les payes.rnmerci d'avance

Par **Lag0**, le **06/09/2017** à **06:58**

[citation]Donc mon calcul de 2h payés 50% et 13 h a 25% est il juste ? [/citation]rnSi vous avez fait 10 heures supplémentaires sur une semaine, alors oui, vous devez avoir 8 heures majorées à 25% et 2 à 50%.rn[citation]Peut on nous obliger a ce quelles soit payées ou pas ?rnCar personnellement je préférerais les récupérer mais elle ne veut pas et me les payes. [/citation]rnC'est la règle générale, les heures supplémentaires sont payées. Il n'y a que si un accord de branche ou d'entreprise existe en ce sens que les heures supplémentaires peuvent être compensées par un repos de remplacement (majoration comprise), si l'employeur le décide.